



Lettre de Consultation

Réf: 15/DVPAGJR/DVALP/DAAL/2023

Date : 25 /05/2023

Page : 1 / 3

ATM Mobilis

Division Achats, Logistique et Patrimoine
Direction Achats Administratifs et Logistique

Quartier d'affaires Ilot 05 n°27, 28 et 29 Bab Ezzouar – Alger

Quartier d'affaires Ilot 05 n°27, 28 et 29 Bab Ezzouar - Alger

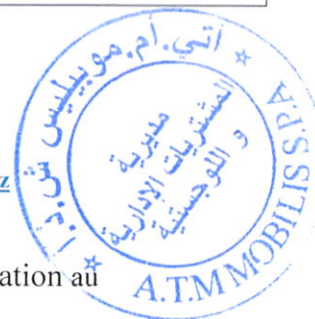
RC : 0962287B03

NIF : 000316096228742

Art. : 16217010002

Tél : 023 92 11 47

Email : Achats.logistiques@mobilis.dz



1. Objet de la consultation : la présente consultation a pour objet « Acquisition de Workstation au profit d'ATM Mobilis »

Désignation :

Item	Désignation	Quantité
1	Workstation windows 10/11 PRO	16

2. Conditions de Soumission :

La présente lettre de consultation est adressée aux soumissionnaires ayant la qualité de personne(s) physique(s) ou morale(s) qualifiés en terme d'activité, qu'ils soient fabricants, importateurs, distributeurs, grossistes ou détaillants, spécialisés dans le domaine de la vente du Matériel Informatique, disposant des capacités financières, techniques, juridiques et réglementaires, conformes à la législation et la réglementation en vigueur pour répondre aux exigences de la présente lettre de consultation.

3. Exigences Générales :

- Fournisseurs assurant la livraison sur site demandé par ATM Mobilis
- Les soumissionnaires doivent respecter les délais de livraison renseignés,
- Les soumissionnaires doivent respecter les caractéristiques des produits sous peine de rejeter leurs candidatures.

4. Exclusion de la participation :

Sont exclus temporairement ou définitivement, de la participation à la présente consultation :

- Fournisseur ne remplissant pas les conditions de participation de la présente consultation.
- a) En état de faillite, de liquidation, de cessation d'activité, de règlement judiciaire ou de concordat ;
- b) Qui font l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de liquidation, de cessation d'activité, de règlement judiciaire ou de concordat ;
- c) Qui font l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée et constatant un délit affectant leur probité professionnelle ;
- d) Qui ne sont pas en règle avec leurs obligations fiscales et parafiscales ;
- e) Qui ne justifient pas du dépôt légal de leurs comptes sociaux ;
- f) Qui se sont rendus coupables d'une fausse déclaration vis-à-vis d'ATM Mobilis ;
- g) Qui ont manqué à leurs obligations contractuelles ayant donné lieu à une décision de résiliation de leurs contrats à leurs torts exclusifs ;
- h) Inscrit au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infraction graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ;
- i) Qui ont fait l'objet d'une condamnation pour infraction grave à législation du travail et de sécurité sociale ;
- j) Se sont désistées sans motif après attribution d'un contrat marché ;
- k) Qui commettent des manœuvres frauduleuses à travers notamment :
- l) -Une présentation erronée des faits afin d'influer sur le processus de passation du contrat marché ;
- Une entente illicite avec un ou plusieurs autres soumissionnaires à la présentation préjudice d'ATM Mobilis ;
- Une tentative avérée de quelque nature qu'elle soit visant à influer sur l'évaluation et la décision d'attribution des contrats marchés ;
- m) Qui ont des relations capitalistiques avec les opérateurs de téléphonie concurrents ;

NB : La Direction des Achats et de la Logistique a la faculté de décider à tout moment de mettre fin au processus de consultation notamment dans le cas d'une offre excessive, les fournisseurs consultés seront informés en cas d'annulation.

DAAL

o) Qui ont refusé de compléter leurs offres ou se sont désistés de l'exécution d'un marché attribué avant l'expiration du délai de validité des offres ou refusent d'accuser réception de la notification du contrat marché.

p) Qui sont en litige avec ATM Mobilis. Dans ce cas, ATM Mobilis peut les exclure temporairement jusqu'au règlement du litige.

5. Document à fournir :

5.1 Offre technique

- Dossier administratif :

- La présente lettre de consultation avec accusé de réception du soumissionnaire
- Copie du registre de commerce électronique de l'entreprise.
- Le numéro d'identification fiscale (NIF) ;
- Les bilans financiers des trois dernières années ;
- Mise à jour CNAS / CASNOS ;
- Code d'éthique et de déontologie de passation des marchés. (Joint en annexe) ;

- Dossier technique :

- L'engagement sur le délai de livraison
- L'engagement sur délai de garantie (minimum 18 mois) ;
- Engagement sur la durée de validité des offres ;
- Références professionnelles du soumissionnaire ;
- Fiche Technique des produits proposés ;
- La déclaration à souscrire (joint en annexe) ;

5.2 Offre financière

Le pli financier comportera :

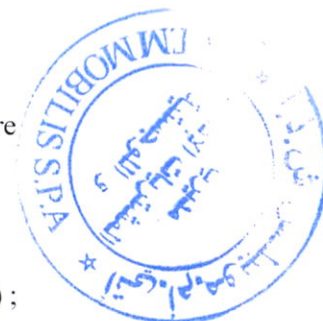
- Lettre de soumission paraphée et signée dans sa dernière page ; (joint en annexe)
- Le bordereau des prix du matériel objet de la consultation.

6. Evaluation des offres :

L'évaluation des soumissionnaires se fera comme suit :

6.1. Evaluation technique (40 points) :

Délais de livraison	• Les délais doivent être exprimés par jours ouvrable. • Le soumissionnaire offrant le délai de livraison le plus <u>court</u> obtiendra la meilleure note (20 points). Les autres soumissionnaires obtiendront leur note selon la formule suivante : Note = <u>Délai le plus court</u> x 20 Le délai concerné	20 points
Délais de garantie	• Le duré de garantie doit être exprimé par mois • Le soumissionnaire offrant le duré de garantie la plus longue obtiendra la meilleure note (20 points). • Les autres soumissionnaires obtiendront leur note selon la formule suivante : • Note = <u>Duré la plus longue</u> x 20 points La durée concernée	20 points



DAAL

6.2. Evaluation financière (60 points) :

Le soumissionnaire qui propose le montant le plus bas, obtiendra la meilleure note (60 points).
Les autres soumissionnaires obtiendront leur note selon la formule suivante :

$$\text{Note} = \frac{\text{montant de l'offre le moins disant} \times 60}{\text{L'offre de la soumission concernée}}$$

7.Critère de Sélection :

Offres mieux disant après évaluation (note technique + financière).

8.Attribution :

Sera retenue un fournisseur pour chaque ilot.

9.Délai de validité de l'offre :

La durée de la validité des offres est fixée à soixante (60) jours à partir de la date d'ouverture des plis.
ATM Mobilis peut solliciter l'accord du ou des soumissionnaires (par Mail ou fax ou courrier) pour une prorogation de la durée de validité de l'offre.

Dans le cas de prorogation de délai de validité des offres, aucune modification sur ces dernières ne sera tolérée par ATM Mobilis.

10. Dépôt des offres :

Le dossier de l'offre du soumissionnaire exigé par la présente lettre de consultation sera remis dans une seule enveloppe fermé, non identifiable portant uniquement la mention suivante :

« SOUMISSION A NE PAS OUVRIR »
« Consultation N° 15 /DVPAGJR/DVALP/DAAL/2023 »
« Acquisition de Workstation »

Les entreprises souhaitant participer à la présente consultation doivent déposer leurs offres techniques et financières en une seule fois.

Les originaux des offres accompagnés d'un (01) exemplaire supplémentaire devront être déposés par une personne dûment habilitée et menue d'un cachet, sous pli fermé et anonyme à l'adresse indiquée ci-après

ATM Mobilis
Direction Achats Administratifs et Logistique
Bureau 519– 5^{ème} étage
Quartier d'Affaires d'Alger îlot 05, lots 27,28 et 29 Bab Ezzouar Alger
Email : achats.logistiques@mobilis.dz

11.Déroulement de la consultation :

11.1 Date de lancement : **25 /05/2023**

11.2 Durée de la consultation : **12 jours.**

11.3 Date et heure limite de dépôts des offres : **05/06/2022 à 12H00**

11.4 Date et heure d'ouverture des plis : L'ouverture des plis (techniques et financiers) aura lieu le même jour à **13h30** à l'adresse sus indiquée.

12. Mode de paiement :

Virement bancaire ou par chèque au compte du soumissionnaire retenu.

13. Soumission incomplète :

Le soumissionnaire dont l'offre est incomplète, sera invité à compléter son dossier administratif par les documents manquant dans un délai de 05 jours ouvrable sous peine de rejet de son offre par la commission d'évaluation des offres à l'exception de la déclaration à souscrire et le dossier technique.

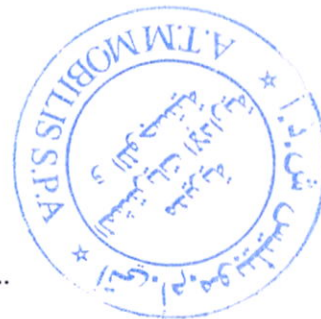
**DAAL**

Caractéristiques Techniques



Désignation	Caractéristiques techniques
Workstation Windows 10/11 Pro	Processeur : Intel, Xeon 4Core- 18 GHz 37 GHz Mémoire vive : 24/32 Go de mémoire de DDR4 Disque système : 100-250 Go SSD Connexion réseau : Ethernet RJ45 100/1000 Mbps Système d'exploitation installé Microsoft Windows 10/11 professionnel 64 bits Taille d'écran 24 pouces 1920x1200 ou 2560x1600 pour un affichage optimal en plein écran des tableaux de reporting et listing Carte Graphique Ordinaire avec une mémoire graphique individuelle

LA DECLARATION A SOUSCRIRE



Dénomination de la société :

Ou raison sociale :

Adresse du siège social :

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers, ou autre (à préciser) de :

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché :
.....

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du ou des responsables statutaires de la société et des personnes ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché :
.....

Le déclarant atteste que la société est qualifiée et/ou agréée par un organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par des textes réglementaires :
.....

Dans l'affirmative : (indiquer l'organisme qui a délivré le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration) :

Le déclarant atteste que la société a réalisé pendant les trois dernières années un chiffre d'affaires annuel moyen de : (indiquer le montant du chiffre d'affaires en chiffres et en lettres) :
.....
.....

Existe-t-il des privilèges et nantissement inscrits à l'encontre de la société au greffe du tribunal, section commerciale? :

Dans l'affirmative : (préciser la nature de ces privilèges et nantissement et identifier le tribunal) :

Le déclarant atteste que la société n'est pas en état de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité :
.....

Le déclarant atteste que la société ne fait pas l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité :

.....

La société est-elle en état de règlement judiciaire ou de concordat ? :

.....

Dans l'affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire)

.....

La société fait-elle l'objet d'une procédure de règlement judiciaire ou de concordat ?

.....

Dans l'affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire)

.....

La société a-t-elle été condamnée en application des dispositions de l'ordonnance n°03-03 du 19 juillet 2003, modifiée et complétée, relative à la concurrence ? :

.....

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision).....

Le déclarant atteste que la société est en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et l'obligation de dépôt légal de ses comptes sociaux :

.....

La société s'est-elle rendue coupable de fausses déclarations ? :

Dans l'affirmative : (préciser à quelle occasion, la sanction infligée et sa date) :

.....

La société a-t-elle fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant sa probité professionnelle ? :

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date du jugement)

La société a-t-elle fait l'objet de décisions de résiliation aux torts exclusifs, par des maîtres d'ouvrages ? :



Dans l'affirmative : (indiquer les maîtres d'ouvrages concernés, les motifs de leurs décisions, si il y a eu recours auprès de la commission nationale des marchés compétente, ou de la justice et les décisions ou jugements et leur date)

.....

La société est-elle inscrite au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ? :

.....

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction et la date d'inscription à ce fichier)

.....

La société a-t-elle été condamnée pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale ? :

.....

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction, la condamnation et la date de la décision)

.....

Indiquer le nom, le(s) prénom(s), la qualité, la date et le lieu de naissance et la nationalité du signataire de la déclaration :

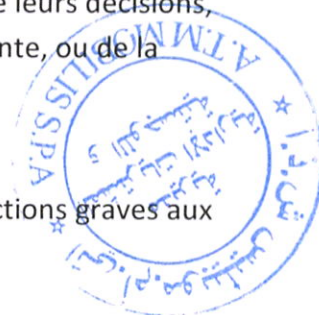
J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Je certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n°66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à, le

Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)



Il ne doit pas être en situation de conflit d'intérêt en relation avec le Marché considéré. Dans le cas où cette situation se présente, il doit tenir informé ATM Mobilis.

S'il est titulaire d'un Marché et a pris connaissance de certaines informations qui pourraient l'avantager, lors de la soumission à un autre Marché, le candidat ou soumissionnaire ne peut y participer, sauf s'il prouve que ces informations ne faussent pas le libre jeu de la concurrence.

Il garantit qu'il n'a engagé aucune entente illicite avec un ou plusieurs autres soumissionnaires afin d'établir des prix simulés et non concurrentiels.



2. DES ACTIVITES DES CO-CONTRACTANTS

2.1 En application de ces règles, chaque fournisseur et/ou entrepreneur et/ou prestataire et/ou consultant soumissionnaire atteste tant pour son propre compte que pour le compte de ses employés, sous-traitants, qu'il n'a procédé, ni ne procédera pour l'obtention du contrat, marché et avenant, à aucune offre, paiement, promesse ou autorisation de paiement d'une rémunération quelle qu'elle soit, directement ou indirectement, au profit d'un employé ou dirigeant d'ATM Mobilis quel qu'en soit le rang ou toute personne ayant un lien avec celui-ci et susceptible d'être à l'origine d'un conflit d'intérêt.

2.2 Le fournisseur et/ou entrepreneur et/ou prestataire et/ou consultant soumissionnaire s'interdit d'offrir ou d'accorder une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit et s'interdit de traiter directement ou indirectement avec toute personne ou entité, intermédiaire ou autre, sachant que les résultats pourraient profiter à un employé d'ATM Mobilis, de ses sociétés sœurs ou de sa maison mère.

2.3 Le fournisseur et/ou entrepreneur et/ou prestataire et/ou consultant soumissionnaire s'engage à mettre en œuvre tous ses moyens pour empêcher que tout membre de son personnel, représentant ou mandataire ne s'engage dans une activité qui porterait préjudice aux intérêts d'ATM Mobilis ou toute entité faisant partie du Groupe Télécom Algérie. Il s'engage à signaler et à éviter tout conflit d'intérêt pouvant résulter de l'exécution d'un contrat, marché et/ou avenant pour lesquels ses services sont requis.

2.4 Le fournisseur et/ou entrepreneur et/ou prestataire et/ou consultant soumissionnaire s'engage et garantit qu'aucune manœuvre apparente ou cachée, visant à dissimuler des informations, de nature à tromper ATM Mobilis n'a été initiée, avant, lors et après la signature du contrat, marchés et avenant.

Il s'interdit la destruction, la dissimulation et la falsification des documents commerciaux et comptables, en vue de fausser les conditions réelles des transactions commerciales.

A ce titre, il déclare et garantit, sous sa seule responsabilité, pour son propre compte, son personnel, ses sous-traitants et ses filiales s'il y a lieu, qu'il n'a connaissance d'aucune manœuvre de ce type.

2.5 Le fournisseur et/ou entrepreneur et/ou prestataire et/ou consultant soumissionnaire déclare et garantit que les biens et/ou les services proposés à ATM Mobilis ne souffrent d'aucun vice volontairement dissimulé, par ses employés, sous-traitants et filiales, que les offres de prix

ne résultent pas de manœuvres frauduleuses mais d'une démarche qui les rapprochent des prix pratiqués dans le marché et d'une pratique commerciale saine et loyale.

2.6 Le fournisseur et/ou entrepreneur et/ou prestataire et/ou consultant soumissionnaire s'interdit et s'engage à n'entreprendre aucune action ni aucun acte de nature ou de manière à constituer une diffamation à l'encontre d'ATM Mobilis ou à porter atteinte à son image de marque.

2.7 La défaillance avérée dans l'exécution d'un contrat ou marché, outre la résiliation de celui-ci, aux torts exclusifs du co-contractant peut exposer ses auteurs à leur exclusion de soumissionner pour les marchés d'ATM Mobilis, indépendamment de l'application des clauses contractuelles prévues à cet effet.

3. DECLARATION DE PROBITE

Chaque soumissionnaire ou cocontractant aux marchés d'ATM Mobilis, quel que soit leur mode de passation, leur nature, leur complexité, leur montant ou leur envergure, doit signer la déclaration de probité, conformément au modèle joint.

4. DISPOSITIONS FINALES

Le fournisseur et/ou entrepreneur et/ou prestataire et/ou consultant soumissionnaire atteste avoir pris connaissance des dispositions du présent code et déclare expressément accepter les décisions prononcées par ATM Mobilis, consécutivement à toute violation de ces règles.

Lu et Accepté

Raison Sociale du Soumissionnaire



MODELE DE DECLARATION DE PROBITÉ

La présente déclaration de probité est souscrite conformément à la Loi n°06-01 du 20 février 2006, relative à la prévention et à la lutte contre la corruption.

Je soussigné (e),

Nom et prénoms :

Je déclare sur l'honneur que ni moi, ni l'un de mes employés, représentants ou sous-traitants, n'avons fait l'objet de poursuites pour corruption ou tentative de corruption d'agents publics.

M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence saine et loyale.

M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la conclusion ou de l'exécution d'un marché, contrat ou avenant.

Déclare avoir pris connaissance que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption avant, pendant ou après la procédure de conclusion d'un marché, contrat ou avenant constituerait un motif suffisant pour annuler le marché, le contrat ou l'avenant en cause. Elle constituerait également un motif suffisant pour prendre toute autre mesure coercitive, pouvant aller jusqu'à l'inscription sur le fichier central des opérateurs exclus des marchés d'ATM Mobilis, la résiliation du marché ou du contrat et/ou l'engagement de poursuites judiciaires.

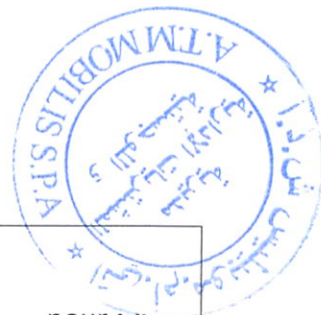
Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'Ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à, le

Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

FICHE DE REFERENCES BANCAIRES



DENOMINATION DE LA SOCIETE OU RAISON SOCIALE : ADRESSE : PAYS TEL : TELEFAX : E-MAIL :	Consultation n°...../...../..... pour : « »
---	--

Nom de la Banque	
Agence :	
Adresse :	
Ville :	
Pays :	

Alger le :